

SORTIE à MARSEILLE

Samedi 31 janvier 2026

A l'occasion de cette sortie, nous vous proposons une visite au Château Borely et du Musée Regards de Provence pour découvrir deux très belles expositions.



Le Château Borely, Musée des Arts décoratifs, de la Faïence et de la Mode, et l'exposition « Infiniment bleu ».

La visite débute par une visite guidée du Château Borély, résidence d'été de la famille Borély qui le fit construire vers 1760-1770, pour découvrir ce remarquable témoignage des bastides provençales.

La visite se poursuit pour découvrir l'exposition **Infiniment Bleu**. Provenant de ses collections permanentes, parfois rarement exposées, ainsi que de celles du Musée Grobet-Labadié et du Musée des Beaux-Arts de Marseille, ce focus permet d'évoquer l'importance du bleu, du XVIII^e siècle à nos jours, à travers de nombreux domaines où cette couleur et ses nuances apparaissent de manière incontournable : la faïence, les arts graphiques, les bijoux, la mode.



Musée Regards de Provence

Visite guidée de l'exposition « Regards de Provence – La sélection du public ». Cette exposition est le fruit d'une démarche participative inédite : sont exposés les tableaux ayant reçu le plus de votes de visiteurs du musée, illustrant ainsi une dynamique collaborative et inclusive.

Programme de la journée à Marseille

7h45 :	Départ en car de Toulon – rendez vous devant le Palais de Justice
9h30 :	Château Borely - Exposition « Infiniment Bleu »
12h :	Déjeuner au restaurant Honoré
14H30 :	Musée Regards de Provence - Exposition « la sélection du public ».
16H30 :	Départ du car vers TOULON

Déjeuner : Plat - Dessert - un verre de vin - eau carafe et café.

Prix du voyage

Par personne : **90 €** (repas compris)

Inscription

Par SMS, téléphone ou email auprès de **Françoise Vaillant**

Tel : 06 08 31 09 52

Mail fr.vaillant83@gmail.com

Fiche d'inscription pour la sortie à Marseille du 31 janvier 2026 (Prix 90 € par personne)

Nom et Prénom.....

Adresse ou mail.....

Téléphone.....

Signature.....

Veuillez libeller votre **chèque au nom de « Association les Amis des Musées de Toulon »** et l'envoyer accompagné de la fiche d'inscription à l'adresse suivante :

Madame Françoise Vaillant

Votre inscription ne sera définitive qu'à réception de votre fiche d'inscription et de votre règlement et dans la limite des places disponibles.

Ce voyage est exclusivement réservé aux adhérents à jour de leurs cotisations 2026

Conditions des voyages organisés par l'Association Les Amis des Musées de Toulon

Participants :

Pour des raisons d'assurance, **les voyages ou sorties** à la journée organisés par l'Association pour les Musées de Toulon **sont exclusivement réservés aux adhérents**. Vos parents ou amis qui souhaiteraient y participer sont donc tenus d'adhérer à l'Association avant de se faire inscrire à l'un des voyages ou sorties.

L'Association ne peut accepter la présence de personnes dont la mobilité est restreinte sachant que tous les voyages ou sorties comportent des marches nécessitant une bonne condition physique.

Inscriptions :

Le voyage n'est réputé commandé qu'à partir du moment où il est payé (chèque reçu par l'association au plus tard 21 jours avant le départ). Toute inscription par téléphone doit être confirmée dans les 8 jours par la réception du chèque de commande.

Organisation :

Les voyages ou sorties ont lieu si un minimum requis de participants est atteint. L'association se réserve donc le droit d'annuler le voyage si ce minimum n'est pas atteint 21 jours avant la date du départ.

L'Association se réserve le droit d'apporter toutes modifications utiles pour le bon déroulement du programme

Annulation du fait de l'association

L'adhérent ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de force majeure, des raisons tenant à la sécurité des voyageurs, ou pour insuffisance du nombre de participants. Seules les sommes versées par l'adhérent lui seront remboursées.

Annulation par l'adhérent

En cas d'annulation par l'adhérent :

- Avant 21 jours précédent le départ, il sera retenu 5% du montant du voyage, correspondant aux frais administratifs (toutefois, dans le cas de voyages de plusieurs jours, nécessitant le versement d'arrhes pour la réservation d'hôtel, de restaurant, de places de spectacle..., il sera retenu le total des arrhes versées pour tout désistement 30 jours avant le voyage)
- Avant 8 jours précédent le départ, il sera retenu 20% du montant du voyage,
- Dans les 7 jours précédent le départ, il sera retenu 50% du montant du voyage.
- Dans les 2 jours précédent le départ, il sera retenu 100% du montant du voyage